



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	56

Date de convocation

14 mars 2024

Transport - Convention de groupement de commande avec la ville de Tournon-sur-Rhône pour le lancement d'une étude circulation

**N° de la délibération
2024-133**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

La commune de Tournon-sur-Rhône souhaite redéfinir la hiérarchie et les fonctions des voies d'entrée et de sortie de son centre-ville. Aussi, plusieurs de ces axes routiers sont concernés par des projets de requalification ou réhabilitation de ses partenaires institutionnels : le Département de l'Ardèche (reprise de l'enrobé des quais Farconnet / Charles De Gaulle et de l'avenue de Nîmes – 2025 et 2026) et ARCHE Agglo (itinéraire inscrit au schéma cyclable empruntant l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Thiers - 2025).

La commune doit donc anticiper et planifier les futurs aménagements de voirie de ces axes routiers.

Dans cette réflexion globale, ARCHE Agglo souhaite que soit intégrée la conclusion de son étude de restructuration des transports qui indique que les difficultés d'accès et de sortie des bus à la gare routière pénalisent la performance et le développement du réseau de transport en commun, et qu'il convient de garantir un temps de parcours fixe pour traverser le Rhône.

.../...

SLOW

Les deux parties ont donc convenu de lancer une étude commune de mobilité et de circulation sur le périmètre du centre-ville de Tournon, qui intégrera les conclusions de l'étude d'impact sur ITDT. L'étude s'articulera en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : diagnostic (comptages routiers, hiérarchie et fonction des voies, points noirs, ...) – durée 3 mois
- ✓ Phase 2 : propositions (scénarios d'organisations des flux routiers, modifications des sens de circulation, ...) – durée 2 mois
- ✓ Phase 3 : scénario retenu et principes d'aménagement des voiries (coupe-type, ...) – durée 1 mois

Les collectivités doivent conclure à une convention de groupement de commande pour répartir les charges afférentes à chacune des parties.

La ville de Tournon-sur-Rhône sera coordonnateur du groupement, elle aura la charge de la procédure et rémunérera le bureau d'études. ARCHE Agglo versera sa participation à la fin de chaque phase à hauteur de 40%.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission projet de territoire – transport du 28 février 2024 ;

Considérant la convention constitutive de groupement de commande ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE la convention de groupement de commande avec la Ville de Tournon-sur-Rhône pour une étude circulation du centre-ville de Tournon-sur-Rhône ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande et tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT
Le 1^{er} vice-président
Xavier ANGELI

